

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 15 JANVIER 2026**

**Délibération n°26-02 : Désignation d'un vice-président représentant St Etienne Métropole,
membre du bureau du SMASEL**

VU l'article L 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »

VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »

VU la délibération n°15-14 du comité syndical de l'aéroport de St Etienne Loire du 8 octobre 2015 portant adoption du règlement intérieur, et la délibération n°21-20 du comité syndical de l'aéroport de St Etienne Loire du 7 octobre 2021 portant modification du règlement intérieur du Syndicat Mixte de l'aéroport de Saint Etienne Loire

VU la délibération n°20-05 du comité syndical de l'aéroport de St Etienne Loire du 19 octobre 2020 portant création d'un Bureau et mise en place des Vice-présidents du Syndicat mixte

VU les délibérations du conseil métropolitain de St Etienne Métropole en date du 17 juillet 2020 et en date du 8 janvier 2025 désignant ses représentants au sein du syndicat mixte de l'aéroport de Saint Etienne Loire

VU la délibération de l'assemblée départementale du Département de la Loire en date du 15 juillet 2021 désignant ses représentants au sein du Syndicat Mixte de l'aéroport de Saint Etienne Loire

VU la délibération du 29 novembre 2021 du bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole, Saint Etienne Roanne désignant ses représentants au sein du Syndicat Mixte de l'aéroport de Saint Etienne Loire

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Loire Forez en date du 15 septembre 2020 désignant ses représentants au sein du syndicat mixte de l'aéroport de Saint Etienne Loire

VU les délibérations du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Forez Est en date du 27 juillet 2020 et en date du 19 juillet 2022 désignant ses représentants au sein du syndicat mixte de l'aéroport de Saint Etienne Loire

Le comité syndical se réunit à l'effet de procéder à la désignation du vice-président représentant St Etienne Métropole conformément à l'article 5.3 des statuts du syndicat mixte et à l'article 16 du règlement intérieur.

Présents :

Mesdames Nora BERROUCHE – Sylvie BONNET – Irène BREUIL – Nicole PEYCELON – Nadia SEMACHE

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY – Pierrick COURBON – Sylvain DARDOUILLIER – François DRIOL – Gérard

DUBOIS - Luc FRANCOIS – Guy FRANCON – Jérémie LACROIX – Pierre LARDON – Yves PARTRAT – Pierre

VERICEL - Daniel VILLAREALE

Pouvoir :

Monsieur Philippe VALENTIN donne pouvoir à Monsieur Pierre LARDON

Excusés :

Monsieur Christophe BAZILE

Monsieur Jordan DA SILVA

Monsieur Eric LARDON

Le comité syndical a été convoqué le 8 janvier 2026

VOTE A LA MAJORITE QUALIFIEE
DES VOIX EXPRIMEES

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Les statuts du Syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Loire prévoient que le Comité syndical peut procéder à la création d'un bureau dont le Président et les Vice-Présidents sont membres de droit. Le règlement intérieur prévoit dans son article 16 que le bureau est composé de 5 vice-présidents représentant chacun un membre du syndicat.

Suite à la démission de M Gaël PERDRIAU de ses fonctions de conseiller municipal et de conseiller métropolitain et par voie de conséquence de représentant de Saint Etienne Métropole au comité syndical de l'aéroport de St Etienne Loire, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président représentant Saint Etienne Métropole.

Le Président du Syndicat Mixte, procède au recueil des candidatures pour le poste de vice-président du comité syndical de l'aéroport représentant Saint Etienne Métropole.

Mme Nora BERROUCCHE présente sa candidature – aucune autre candidature n'est présentée

Suite au vote à bulletin secret, Madame Nora BERROUKECHE est élue Vice-Présidente représentante de Saint-Etienne Métropole au Syndicat Mixte de l'Aéroport de St Etienne Loire avec 100% des suffrages exprimés.

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix
Nombre de votants : 18 représentant 87.625% des voix
Suffrages exprimés : 16 représentant 76.875% des voix
Abstention : 2 représentant 10.75 des voix

A Andrézieux Bouthéon,
Le 15 janvier 2026

François DRIOL
Président

